



MISSION PERMANENTE DE LA SUISSE  
AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES  
À GENÈVE

1211 GENÈVE 20, le 13 mars 1970.  
9-11, rue de Varembe  
Téléphone 33 52 00

7-021.60  
7-b38 -HB/mm  
422.5

- Massnahmen I. O. :-*
- 1) *Verständigung Politik GE mit VD - Politikern.* - Division des affaires politiques
  - 2) *Prüfung mit Amstein* - Division des organisations internationales
  - 3) *Interpellations-Antwort* - Département politique fédéral  
B e r n e <sup>2.k \*</sup>

Démarche collective des représentants arabes auprès du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève.

GELBGE RUMS		2/2
13.3.70		17.3
13.3.70		17
p. B. 11.40.2.		

*Chavalley an arabische Delegierte,  
UNO - Stb und  
Generalorganisationen in Genf.  
(Weisung an Kumbert)  
ok.*

Les représentants arabes ne se sont pas contentés de faire une démarche collective auprès du soussigné. Ils ont estimé devoir encore approcher le Directeur général Winspeare ainsi qu'il ressort de la lettre que ce dernier m'a adressée en date du 10 mars, selon copie et annexe que vous trouverez sous ce pli.

L'objet de la démarche qui est faite non pas par un seul porte-parole, mais par les représentants permanents d'Algérie, d'Irak, de Jordanie, de Libye, de Syrie et de la République arabe unie, est le même : réactions à la suite de l'accident de Würenlingen, sentiment d'insécurité, menaces reçues, etc.

Avant de vous écrire, j'ai tenu à prendre contact avec M. Winspeare. Celui-ci ne prend pas cette démarche très au sérieux. Il a dit à ses interlocuteurs qu'après des incidents comme Würenlingen, les réactions de la population suisse étaient naturelles et que les représentants arabes devaient être plutôt surpris que ces réactions soient

\* I.O. werden nicht des Sachverständigen.



si modérées. Il considère que les suites de l'accident relèvent des relations bilatérales et doivent être traitées à Berne, de même que les mesures concernant les visas.

M. Winspeare a précisé qu'il n'informait pas New York de cette démarche, qu'étant donné sa qualité de lien entre les missions permanentes et l'Etat hôte, il ne manquerait pas de m'aviser des inconvénients mentionnés par les représentants arabes.

M. Winspeare comprend fort bien notre situation. Tout au plus a-t-il relevé à titre strictement personnel que l'introduction des visas avait été décidée de façon quelque peu rapide.

La nouvelle démarche des représentants arabes m'incite à réitérer la suggestion que je vous ai faite dans mon rapport du 9 mars, à savoir qu'il serait bon que je puisse dire aux chefs de mission arabes quelques paroles lénifiantes, éventuellement leur remettre un aide-mémoire que vous pourriez libeller à votre convenance. Je crois que nous devons nous efforcer de dissocier les problèmes bilatéraux de ceux particuliers à Genève, centre international.

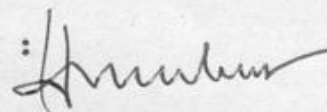
A ce propos, je dois vous signaler que le représentant permanent de l'Arabie saoudite a porté plainte contre inconnu pour tentative d'effraction dans ses bureaux situés 44, rue de Lausanne. Il s'agit donc d'une deuxième tentative, la première étant celle dont s'est plaint le représentant du Koweït. Je renonce à prendre contact avec la police genevoise qui est elle-même informée. Je crois que pour éviter une nouvelle tentative, il serait absolument

- 3 -

indispensable que vous vous adressiez aux autorités fédérales responsables pour qu'elles prêtent une aide supplémentaire immédiate à la police genevoise, car il s'agirait d'assurer, mieux que cela n'est le cas, la protection des locaux arabes à Genève. Il faut, à mon avis, enlever tout prétexte aux Arabes d'entraîner notre position d'Etat hôte dans des difficultés bilatérales.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur :



Annexes :

photocopie d'une lettre et  
d'une note verbale.